

## Aide-mémoire Aide lits



#### Offre

Le Secours d'hiver propose des lits robustes et une literie adéquate. L'accent est mis sur leur durabilité et non sur leur design. Sur demande et contre un supplément de prix, des désirs spéciaux dûment motivés peuvent être pris en considération. Dans ce cas, il convient de déposer une demande au secrétariat du Secours d'hiver avant de passer la commande.

Les duvets et les coussins sont en matière synthétique lavable; de ce fait, ils conviennent également aux personnes allergiques. Les matelas offrent un grand confort de couchage, mais ne conviennent pas aux personnes souffrant de maux de dos. En règle générale, une personne seule peut recevoir un lit de 90 x 200 cm.

#### Marche à suivre

Le formulaire **«demande de soutien»** y compris les pièces justificatives de la situation financière du demandeur et le formulaire **«aide lits»** sont à remettre au Secours d'hiver du canton de résidence du demandeur. En cas de commande effectuée par un tiers (resp. pour la facturation, cf. Conditions), il n'est en règle générale pas nécessaire de joindre le formulaire «demande de soutien».

#### Livraison

Les livraisons, provenant directement du fabricant, sont effectuées par un transitaire. Afin de garder les frais de transport au plus bas, les livraisons sont regroupées par région. En règle générale, les livraisons sont effectuées deux à trois semaines après la date de la commande. Les personnes/institutions concernées seront avisées par écrit. La livraison est effectuée jusque dans l'appartement (Attention : devant la maison pendant la pandémie de Corona). Le livreur ne s'occupe pas du montage des lits et les anciens lits et la literie ne sont pas repris. Toute la marchandise y compris les frais de livraisons fait l'objet d'une facturation. Il n'existe aucun droit de retour.

#### Conditions

Les lits et literies du Secours d'hiver sont fournis gratuitement.

Les lits sont en grande partie subventionnés par le Secours suisse d'hiver. Conformément au bulletin de commande, le reste des couts doit être pris en charge soit par l'organisation cantonale du Secours d'hiver, par une autre organisation caritative ou par les pouvoirs publics.

#### Réclamations

La livraison doit être vérifiée dès réception de la marchandise et une éventuelle réclamation doit immédiatement être signalée. Les réclamations ultérieures ne seront pas prises en considération. Par la signature du bulletin de livraison, le destinataire confirme que la marchandise est arrivée en parfait état.

Zurich, 15 octobre 2019



# Variations des lits

### Lit d'enfant



Lits superposés de sécurité ROBINSON



Couche Basic (lit)

